



Administration communale
Contrôle des habitants
Av. du Temple 8
1462 Yvonand
Tél. 024 423 32 40
controle.habitants@yvonand.ch



Demande de réservation Refuge de la Forêt

Organisateur :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Date naissance : _____





Désignation de la manifestation : _____

Date de la manifestation : _____

Nombre de participants (approximatif) : _____

Vente de boissons ou autres marchandises sur place : ☐ OUI ☐ NON

Par sa signature, l'organisateur/trice responsable de la manifestation atteste qu'il a lu et accepte le règlement d'utilisation du refuge de la Forêt annexé.

Lieu et date : _____

Signature : _____

Clé prise le : _____ Retour clé : _____

Tarif location : CHF _____

Signature bureau communal : _____



Administration communale
Contrôle des habitants
Av. du Temple 8
1462 Yvonand
Tél. 024 423 32 40
controle.habitants@yvonand.ch

1462 Yvonand, 13 juin 2022

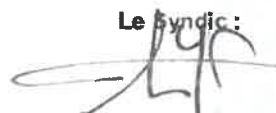
Refuge de la Forêt – Tarifs et règlements

- Art. 1** Le prix de location est fixé à CHF 30.- (trente) par jour, pour les habitants de la commune, et de CHF 40.- (quarante) pour les personnes de l'extérieur, quel que soit le nombre de personnes (maximum possible 10 à 15). Ces prix sont majorés de CHF 35.- (trente-cinq) en cas de commande d'un kit d'écovaisselle prévu pour 40 couverts.
- Art. 2** Réservation au moyen du formulaire complété et signé, au minimum deux semaines avant la date choisie.
- Art. 3** Chaque locataire est responsable des nettoyages. Après chaque utilisation le service de conciergerie ou toute personne déléguée à cette tâche effectuera une reconnaissance des lieux. Les sacs poubelles officiels sont à déposer dans les containers du village, de même que les verres et le PET.
- Art. 4** Tout dégât, casse, perte de matériel ou nettoyages supplémentaires seront facturés au locataire concerné. Le service de conciergerie s'efforcera de communiquer les frais liés aux remises en état nécessaires mais il ne s'agit pas d'une condition obligatoire à l'engagement de travaux ou mandataires.
- Art. 5** La clé du refuge sera remise exclusivement pendant les horaires d'ouvertures de l'administration communale. La clé sera remise moyennant le versement à la réception du prix de location.
- Art. 6** La reddition de la clé ainsi que l'éventuel kit vaisselle est à effectuer au bureau communal, le premier jour ouvrable suivant la location pendant les heures d'ouverture de l'administration communale.
- Art. 7** Il est interdit de fixer des bâches ou autres protections sur le chéneau du toit. Tout type d'aménagement extérieur requiert une autorisation préalable.
- Art. 8** En application du règlement de police, il est interdit de troubler la Tranquillité et l'ordre public entre 22h00 et 7h00 (volume de musique).
- Art. 9** Il est interdit d'y dormir.
- Art. 10** Le refuge doit être nettoyé et libéré le lendemain à 8h00 au plus tard.
- Art. 11** En cas de non-respect du règlement, les contrevenants seront dénoncés.

Les présents tarifs et règlement annulent les directives antérieures et entrent immédiatement en vigueur.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Philippe Muser

La Secrétaire adjointe :


Amanda Mancini

Informations générales :

Réservation de la salle :

Administration communale
Contrôle des habitants
Avenue du Temple 8
Case postale 56
1462 Yvonand



024 423 32 40



contrôle.habitants@yvonand.ch

Service de piquet

Administration communale
Service de la conciergerie



079 779 99 39 ou 075 427 69 02



conciergerie@yvonand.ch

Clés :

La clé est à venir chercher à l'administration communale durant les horaires d'ouverture, à savoir, lundi et mercredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, mardi de 7h00 à 12h00, jeudi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le retour de la clé est à faire à l'administration en la remettant en main propre ou en la mettant dans la boîte au lettre grise devant la commune.

Informations sur le refuge :

Situé au milieu de la forêt, au bord d'une clairière, le refuge de la forêt offre un cadre bucolique pour y faire un goûter d'anniversaire, un repas entre amis ou encore le point de départ/arrivée d'une balade découverte.

Dimensions :

- ❖ 34m2 avec couvert extérieur, salle seule : 16 m2

Capacité :

- ❖ Max. 8 personnes à l'intérieur
- ❖ Env. 10-15 avec le couvert extérieur
- ❖ Il est strictement interdit d'y dormir

Intérieur :

- ❖ Poêle à bois
- ❖ Tables
- ❖ Bancs 2x
- ❖ Pas d'électricité
- ❖ Pas d'eau





Administration communale
Contrôle des habitants
Av. du Temple 8
1462 Yvonand
Tél. 024 423 32 40
controle.habitants@yvonand.ch

Fiche de nettoyage – Fil rouge pour client

Informations générales :

Après location, les locaux doivent être rendus propres et en ordre.
Tous défauts, casses, doit être impérativement signaler au service de Piquet au 075 427 69 02

Intérieur :

- ❖ Balayage oui / non - Matériel vers la caisse à bois
- ❖ Fourneau à bois **évacuer cendres** oui / non - dans Foyer extérieur, secteur en béton
- ❖ Tables rangées oui / non - 1 x petite
- ❖ Bancs rangés oui / non - 2 x sur table
- ❖ Ramasser et évacuer vos déchets oui / non - Evacuation par vos soins
- ❖ Fermer fenêtres, volets oui / non
- ❖ Fermer portes à clé oui / non

Extérieur :

- ❖ Ramasser et évacuer vos déchets oui / non - Evacuation par vos soins
- ❖ Eteindre feu oui / non - Extérieur avant de partir
- ❖ Ramasser mégots de cigarettes oui / non - Evacuation par vos soins
- ❖ Contrôle



Vue de l'intérieure



Vue de l'extérieur



Equipement du refuge :

- ❖ Eau courante oui / non
- ❖ Electricité oui / non
- ❖ Cuisinière à bois oui / non - Le fourneaux à bois, fait effet de chauffage
- ❖ Bancs oui / non - 2
- ❖ Tables oui / non - 1

Bois à disposition, seulement pour le fourneau intérieur.

Extérieur : Couvert stockage tables et bancs extérieur

- ❖ 2 grandes tables en bois (pieds en bois à l'intérieur)
- ❖ Foyer extérieur, secteur en béton
- ❖ Attention pas de WC pour ce refuge